

Publié le 03/07/2026

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU BUREAU
SEANCE DU 30 JUIN 2026

4.1 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GESTION A DESTINATION DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

Il est proposé au Bureau d'Habitat 70 de délibérer sur la convention de partenariat entre Habitat 70 et l'Etude ACTIO.

Dans le cadre de la gestion locative et du traitement des impayés, Habitat 70 et l'Etude ACTIO souhaitent formaliser leurs modalités de collaboration afin de :

- Harmoniser les pratiques professionnelles ;
- Optimiser les délais de traitement des dossiers ;
- Assurer une application rigoureuse des procédures légales ;
- Garantir une transparence sur la tarification des actes ;
- Améliorer le suivi et la communication entre les parties.

Après avoir délibéré, le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité autorise son Directeur Général à signer la convention de partenariat avec l'Etude ACTIO.

Pour extrait délivré conforme
Fait à Vesoul le 30/06/2026
Le Directeur général
Olivier ROSAT

